

CRPB du 17 juin 2016

4. Retour du GT accessibilité du 23 mars 2016



Le contexte

Origine du GT :

- Présentation du bilan CRC 2014 au CRPB d'octobre 2015
- Des non-conformités récurrentes et au nombre important en accessibilité
- La nécessité de s'interroger sur leurs origines
- La proposition de la DREAL d'approfondir les causes en GT

l'ordre du jour

La réunion consistait à :

- étudier le profil des opérations
- échanger sur les non-conformités relevées
- répertorier les outils existants (DREAL, CEREMA, DDT, professionnels)
- recenser les plans de sensibilisation et de formations (tour de table des organismes)
- conclure sur les actions à mener

Les présents :

- La CAPEB
- La FFB
- l'UNTEC
- DDT, DREAL, CEREMA

Les absents (y compris excusés) :

- SYNTEC
- Fédération des promoteurs immobiliers des Pays de la Loire
- Union des Maisons Françaises
- COPREC
- Union Nationale des Syndicats Français d'Architecte
- Conseil de l'ordre des Architectes
- Novabuilt
- Atlanbois

Le profil des opérations

- 18 bâtiments d'habitations collectif totalisant 885 logements (122 NC) et 38 maisons individuelles (83 NC).
- Dates de dépôts des PC entre le 31/03/2009 et 15/10/2012.
- Chantiers ouverts entre le 14/12/2009 et 27/05/2013.
- Travaux achevés entre le 1/12/2011 et la fin 2014
- L'architecte avait une mission complète dans 60% des cas. Ces opérations concentraient 50 % des non-conformités accessibilité relevées.

Le profil des opérations

- 21/26 opérations disposaient d'un contrôleur technique avec pour mission la vérification de l'accessibilité des personnes handicapées et la réalisation de l'attestation assurant de la bonne prise en compte.
- Cinq bureaux de contrôles différents mais autant de charges d'affaires que d'opérations.
- L'attestation accessibilité n'était pas réalisée au passage des contrôleurs pour 8 opérations. Elle était vierge dans 80 % des cas.
- 24/26 opérations ont fait l'objet d'un procès verbal.
- Le nombre de non-conformités relevées varie de 1 a 30, s'élevant à 205.

les non conformités relevées

Dispositions relatives	Nombre de NC
Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées	6
Cheminements extérieurs	25
Portes et portails	0
Stationnement automobile	4
Accès aux bâtiments	20
Circulations intérieures horizontales des parties communes	3
Circulations intérieures verticales des parties communes	1
Escaliers	31
Ascenseurs	5
Revêtements des sols, murs et plafonds des parties communes	1
Portes et sas des parties communes	1
Equipements et dispositifs de commande et de service des parties communes	8
Locaux collectifs	0
Eclairage des parties communes	11
Caractéristiques de base des logements	6
Escaliers des logements	2
Pièces de l'unité de vie	0
Caractéristiques des logements en rez-de-chaussée, desservis par ascenseur ou susceptibles de l'être	7
Balcon, loggia ou terrasse	2
Adaptabilité de la salle d'eau	0



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

les outils existants

→ **La DREAL liste les outils mis à disposition des professionnels**

- Les fiches qualité réglementaire de l'AQC

<http://www.qualiteconstruction.com/outils/fiches-qualite.html>

- Le site Q/R du Ministère

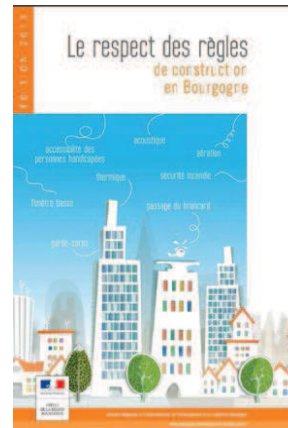
<http://www.accessibilite-batiment.fr/questions-reponses/erp-neufs/a-generalites-et-definitionsarticle-1.html>

- La plaquette sur le contrôle des règles de la construction (CRC) en Pays de la Loire

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-sur-le-controle-des-reglesde-la-a3640.html>

les outils existants

- Des plaquettes sur le contrôle des règles de la construction (CRC) des autres régions



les plans de sensibilisation et de formation

→ FFB

- réunions d'information

→ CAPEB

- formation handibat

→ UNTEC

- formations
- information lors de congrès
- sensibilisation par intervention régulière d'un consultant en fauteuil roulant

Conclusions

→ Actions de l'Etat

- Communiquer sur son rôle de référent et sur les réglementations à respecter
- Renforcer ses contrôles

→ Actions des professionnels présents

- poursuivre leurs actions de sensibilisation et de formation. Ils sont preneurs ponctuellement d'intervention des services qui assurent le contrôle dans des réunions départementales à destination des professionnels. Ils rappellent cependant la difficulté de toucher des personnes non sensibilisées.

